



Accueillies dans les locaux de l'ALSH de Bannalec, 84 personnes ont pris part aux présentations et ateliers qui abordaient la question de la **Séparation parentale : une vie de famille chamboulée ?**

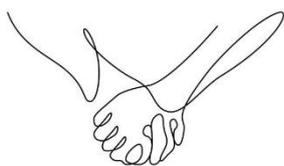
Accueil

Hélène Le Bourhis, vice-présidente de Quimperlé Communauté, en charge de l'enfance, la prévention et l'accès aux droits et à la santé, a introduit cette journée de travail, indiquant que la séparation parentale est un thème d'actualité et qui est apparu prioritaire pour en échanger.

Cadre juridique qui entoure la séparation et impacts d'une séparation parentale sur la famille

Une intervenante de la Maison du Couple et de la famille et une intervenante d'Agora justice

Types d'unions



- ▶ Concubinage
- ▶ Pacs
- ▶ Mariage

Types de désunions



Dans le cas du mariage

- ▶ Divorce par consentement mutuel
- ▶ Divorce accepté – le couple est d'accord pour divorcer mais n'est pas d'accord sur tout
- ▶ Divorce pour faute – faute qui rend impossible le mariage
- ▶ Divorce pour altération de la vie conjugale

En cas de séparation

<p>En cas de séparation, l'enfant doit être associé en fonction de son âge. Le discernement de l'enfant est apprécié au cas par cas.</p>	<p>Dans les cas de séparation à l'amiable > pas de passage obligatoire devant le juge.</p>	<p>Si problème ou tension > passage devant le juge aux affaires familiales (JAF). Ce passage devant le juge est aussi possible après le divorce.</p>	<p>La non représentation d'enfant est un délit s'il y a un jugement. En l'absence de jugement, il n'y a rien sur quoi se baser.</p>
<p>La séparation d'un couple est sans incidence sur l'autorité parentale. Le mineur peut être entendu par le juge et accompagné par un avocat s'il le souhaite.</p>	<p>Attention : la résidence alternée ne veut pas forcément dire égalité de temps de résidence. 5J/7 par exemple</p>	<p>Quand il y a divorce > les enfants doivent être prévenus du divorce de leurs parents > les enfants peuvent être entendus par le juge</p>	<p>Évolution de la place de l'enfant dans les procédures pénales. Si parent(s) défaillant(s) > enfant représenté par un administrateur ad hoc</p>
<p>Attention la justice c'est toujours au cas par cas.</p>			<p>Loi Santiago - n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales</p>

Pension alimentaire

Si un parent a plus la garde que l'autre parent > versement d'une pension alimentaire, jusqu'à l'autonomie de l'enfant.

Les parents peuvent aussi saisir le juge quand la pension est versée directement à l'enfant et que l'enfant ne se mobilise pas pour être autonome. Ex. d'un jeune adulte qui ne fait rien pour être autonome (poursuite d'une formation, recherche d'un emploi...)

« Outils facilitateurs » en cas de séparation

- L'ARIPA – Agence de recouvrement des pensions alimentaires – est un dispositif de la CAF qui évite aux parents de communiquer entre eux sur ce point. Il joue le rôle de tiers.
- A noter l'existence de l'application **TIBRS** (sur abonnement payant – gratuit dans certains cas) qui permet aux parents séparés - notamment dans les cas de violences conjugales – une communication protégée grâce à un numéro fictif (+ filtrage des messages insultants, choix des horaires de notification...)
- Au niveau des contrats d'assurance > il arrive qu'il y ait une protection judiciaire prévue en cas de séparation.
Sinon voir s'il y a accès à l'aide juridictionnelle
Si aucun de ces cas > bien se renseigner sur les coûts des avocats.
Possibilité « d'imbriquer » la protection juridique avec l'aide juridictionnelle.
Attention : seules les personnes mariées doivent obligatoirement avoir un avocat.
- La Caf travaille à lever les freins pour que les parents non gardiens puissent rencontrer leurs enfants (quand le juge l'a indiqué).
- Important de dire aux parents d'aller vers > le CIDFF > Agora justice

Autres orientations

- M2PF – Maison de la prévention et de la protection des familles – mise en place auprès du groupement de gendarmerie départementale est présente pour les victimes et co-victimes de violences intraconjugales, la jeunesse, les seniors, les personnes en situation de handicap. La M2PF est un point d'entrée unique pour l'ensemble des partenaires du département (associatifs, institutions ou autre). Elle est un point d'appui dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes les plus vulnérables et sensibles.
- L'écoutille à Lorient (hors département) - lieu d'écoute et d'orientation pour les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- Entrée aussi du médecin généraliste pour s'adresser aux personnes /patients : quand il y a violence par exemple
- Attention : on ne peut pas faire à la place de la personne.
- Le CDAD (Conseil départemental d'accès aux droits) Grand Ouest > outil pour travailler avec l'enfant

À propos de la médiation

Médiateur : - accompagner les parents dans leurs décisions - apaiser le conflit et arriver à une communication pour une coparentalité	Les parents arrivent à une convention > envoyée au JAF > renvoi aux parents > la convention devient un jugement.	La médiation permet aux parents de reprendre du lien. Ce qui est destructeur pour les enfants, c'est le conflit.	La médiation est pratique-pratique.
La médiation pénale peut être mise en place s'il y a eu plainte. (Une main courante n'est pas suffisante) > Mais parfois cela ne fonctionne pas > tribunal	Pas besoin pour les parents d'être en conflit pour aller vers la médiation. La médiation concourt à l'information des parents.	Tarifs : La médiation > 1er entretien pris en charge par la Caf. A partir du 2e entretien > participation de chaque personne en fonction de ses revenus.	3 associations sur le département Ildys – Trait d'union / Udaf 29 / Maison du couple et de famille

À propos des entretiens familiaux

C'est de la thérapie familiale (Maison du couple et de la famille / centre du couple et de la famille /CMP Quimperlé).	Les familles qui veulent être reçues (ça peut être élargi à d'autres membres tantes, oncles, grands-parents... si elles sont impliquées.)	Tout le monde est présent. Au 3 ^e entretien > évaluation de la demande. Y a-t-il une évolution ?	Travail avec le génogramme. Analyse systémique.
Ce sont les familles qui décident de la durée.	Les entretiens familiaux > les enfants vont mieux.	A noter la difficulté des règlements quand il y a séparation.	

Programme Reliance

Le programme *Reliance* est un parcours pour les enfants de 4 à 16 ans qui pendant la séparation des parents ou après présentent des « symptômes » qui n'existaient pas avant.

5 séances de 1h à 1h30 par groupe d'âge.

De façon ludique > travail pour que l'enfant se retrouve dans sa nouvelle configuration familiale.

Aider les enfants à retrouver le positif en eux, positif qu'ils avaient perdu. Travail avec un classeur

que l'enfant garde et choisit de montrer au parent avec ce qu'il souhaite conserver à la 5^e séance.

« Contes à grandir et à écrire ».

(Plaquette en annexe)

Pour *Reliance*, il faut l'accord des 2 parents.

ASTRAM, association qui a initié le parcours *Reliance*.

Les tarifs à Brest sont les mêmes que pour la médiation familiale. Ce qui nous intéresse c'est que les enfants puissent venir.

Plaquette Reliance dans les annexes p. 12 à 24

Info séparation

Delphine Fontaine – Maison France Service Quimperlé

Laëtitia Tostene – Caf 29

À la Maison France service à Quimperlé : Accès aux droits tout public. Choix d'aborder le volet social, accompagnement, aide enfant. Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les familles sur la séparation, le deuil.

Face aux demandes liées aux séparations > idée d'accompagner, mettre en garde les familles sur ce qui est à faire ou pas. Travail global.

Réunion d'information collective et possibilité de revenir vers les travailleurs pour de l'individuel.

Service social > cf. plaquette dans les annexes.

Parcours séparation à la Caf > possibilité d'aller rencontrer les professionnels de la Caf

Webinaire de l'Aripa.

« Être parent séparé / être enfant de parents séparés : quels sont les besoins et quelles sont les ressources ? »

Travail en ateliers

Atelier 1 - Être parent quand la famille est recomposée

Atelier 2 - Pendre en compte la singularité des familles monoparentales

Atelier 3 - Comment être attentif aux ressentis de l'enfant quand les parents se séparent ?

Atelier 4 - Quels sont les impacts d'une séparation parentale chez l'adolescent ?

Atelier 1

Être parent quand la famille est recomposée

Ressentis des professionnels sur ces situations :

- Lors de cafés parents, ou sur des temps LAEP, c'est une question qui revient souvent, pour autant les professionnels ne se sentent pas armés pour répondre ou orienter.
- Comment faire avec cette co-parentalité multiple ?
- Questions de la part des relais parents enfants, sur les questions de posture : pas une première parentalité parfois, mais pour autant c'est une nouvelle co-parentalité.
- Sentiment que les familles recomposées ne viennent pas forcément exposer leurs difficultés.
- Beaucoup de questionnements de la part des « Belles mamans », sur leur place, leur rôle auprès des enfants de leur conjoint.
- Sentiment que l'on n'accorde pas autant d'importance au ressenti de l'enfant lorsque c'est un 2^e couple qui se sépare, or il ne faut pas minimiser l'attachement d'un enfant à son beau-parent, sa belle-famille.

Questionnements des professionnels :

- Sentiment que les parents souhaitent, plus que tout, que tout le monde s'aime (adultes et enfants).
- Image de la famille idéale : on doit tout faire ensemble !
- Le temps : sentiment que les parents ne laissent pas le temps aux enfants d'appréhender cette nouvelle situation, choisie par son parent.
- Questions sur l'exercice de l'autorité de la part du « beau parent ».
- Peu de prise en compte de la fragilité psychologique de l'enfant qui a subi une séparation.
- Quelle place pour l'enfant dans ce nouveau couple ?
- Ecoute de la « plainte » de l'enfant qui n'est pas toujours présent au sein du foyer ?
- Arrivée d'un nouveau bébé au sein du nouveau couple, qu'est-ce que cela provoque au sein du foyer, des enfants qui éventuellement sont en garde alternée ?
- L'influence de l'autre parent au sein même du couple.

Sujets qui seraient à travailler :

- Mieux connaître, pour les professionnels, le **cadre juridique** qui encadre les séparations et les recompositions familiales. Ils sont parfois sollicités sur des questions d'ordre très pratiques : puis-je accompagner l'enfant à l'hôpital si je ne suis pas son père ou sa mère ? etc...
- Des **outils** existent-ils pour que l'organisation des adultes autour de l'enfant soit sécurisante pour ce dernier ? Exemple d'une convention signée par l'ensemble des adultes et de l'enfant.

- Quelles actions proposer pour que ce **sujet soit mis au travail par les parents concernés**, afin qu'ils puissent échanger librement, sans peur du jugement. La peur d'un nouvel échec amoureux est fort au sein de ces couples : qu'est-ce que cela engendre ?
- Mieux connaître les **pratiques des familles** et la **règle** (notamment les jugements appliqués par les JAF) : y a-t-il de meilleures solutions que d'autres ? Comment accompagner les familles dans leurs propres choix, au profit de l'enfant ? Au profit du couple ?
- En protection de l'enfance : quelles règles // ex-beau parent qui représente une figure d'attachement pour l'enfant ?

Atelier 2

Pendre en compte la singularité des familles monoparentales

1- Définition de la famille monoparentale : de qui parle-t-on ?

Un parent seul : un autre parent ailleurs ? Il existe plusieurs configurations possibles.

- Choix d'être parent solo
- Garde alternée = 2 familles monoparentales
- 84% des familles monoparentales sont des femmes (stats de 2020)
- Veuvage
- Quand enfant à charge
- Un grand-parent peut être famille monoparentale
- Résidence principale
- On peut se sentir monoparentale même avec un autre parent présent

2- Les singularités : avantages et inconvénients

- Isolement social et géographique
- Précarité économique et sociale
- Insertion professionnelle
- Répétition, accès aux droits, aux loisirs, activités culturelles du parent et des enfants
- Pression sociale, sentiment d'être jugée
- Angoisse de l'avenir, charge mentale et émotionnelle
- Cumul des difficultés
- Obligation de retourner pour certaines familles monoparentales au sein du foyer parental
- Possibilité ou non de pouvoir bénéficier de la solidarité familiale
- Capacités développées, forces, émancipation
- Lien avec le/les enfants : répétition, un seul référent, fusion, place du tiers
- Particularité non visible
- Question de l'accès au logement
- Du point de vue de l'enfant : vit en face à face avec son parent et vit donc toutes les émotions du parent
- Du point de vue du parent : le sentiment de n'être « que parent »
- Des parents « super-héros » qui peuvent s'effacer pour le bien-être de leur enfant.

3- Comment on peut travailler avec ces familles ? : Accueil et accompagnement :

- Veille, suivi
- Posture particulière, rôle
- Travailler sur les représentations professionnelles
- Travailler en réseau
- Dédratiser la relation institutions/travailleurs sociaux /famille monoparentale

- Création d'espaces pour permettre la solidarité entre les familles
- Besoin d'outillage, sentiment d'être démunie
- En fonction des structures : on sait ou pas
- Pas de jugement, à l'écoute des histoires
- Lien entre les structures, partenariat : question liée à la confidentialité
- Situations qui évoluent : adaptation
- Actions : Veiller au mode de garde pour faciliter l'accès/pratiques qui se mettent en place : solidarité / pas d'actions spécifiques mais des actions adaptées à toutes et tous
- Accompagner les situations où il y a un sentiment d'être seul.e
- Les visions et points de vue évoluent sur le divorce, sur les questions de genres
- Il y a des enfants (bien) plus épanouis dans les familles monoparentales

Atelier 3

Comment être attentif aux ressentis de l'enfant quand les parents se séparent ?

- Les inquiétudes des professionnels par rapport à la séparation des parents (assistants maternels, animateurs...)
- Des demandes d'attestation « bon parent »
- Comment accompagner des enfants/ados par rapport à leurs émotions ?
Comment trouver des mots et répondre à leurs besoins ?
- Les préoccupations des grands-parents. La famille au sens large.
Comment accompagner les parents face aux problématiques des enfants en lien à la séparation ?
- Être entre les deux parents face à un enfant. Séparation différente s'il y a conflit.
- Quand on est seul comme professionnel face aux parents ?
- Les supervisions sont des espaces où l'on peut travailler des réponses/solutions collectives.
- Qu'est-ce qui lui a été dit à l'enfant de la séparation ?
- Des personnes qui ne vont pas vers le droit commun
 - > parent avec une grande culpabilité
 - > pouvoir recentrer les parents sur les besoins de l'enfant
 - > des parents d'une grande fragilité dans ce qu'ils vivent déjà > comment faire ?
- Accueillir ce que chacun a à dire > l'écoute
- Aborder les besoins ou incidences sur l'enfant
- Les interventions à domicile c'est différent
- Réorienter le parent où il peut trouver des solutions
- La question de la temporalité qui peut inquiéter
- Pouvoir projeter une rencontre à venir « on se revoit la... »
- L'importance du réseau pour orienter
- Est-ce judicieux de dire à l'enfant de parler à son parent ?
- Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses
- L'enfant a besoin de se confier
- Est-ce que tu veux que j'en parle à ton parent ?
- La ressource d'autres collègues
- Signaler une situation qui devient dangereuse pour un enfant
- Les impacts des séparations dans ses besoins > adulte en devenir
- Quand on outrepassa ses missions dans l'accompagnement des enfants
- Faire un recueil d'information préoccupante quand on s'inquiète pour un enfant/à sa sécurité
- La double casquette de professionnel et de parent quand on est soi-même séparé ou traverse cette thématique
- Le petit enfant dans ce qu'il manifeste et que l'on observe dans sa fonction de professionnelle (EJE crèche, LAEP...)

- Pour orienter les familles > Quel réseau existe ?
- La question de la séparation dans les besoins de l'adolescent sont très impactés quand la famille est éclatée.
- Les séparations ne se passent pas toujours mal et ne pas stigmatiser ou tout ramener à des problématiques, des difficultés de l'enfant sur la séparation des parents > pouvoir rassurer un parent. Pouvoir rassurer un professionnel
- 1 projet de maison des parents (Lesneven Côte des légendes)
- Le professionnel qui vient soutenir / « faciliter » un parent pour comprendre une injonction. Plus on va écouter un parent, plus on va lui permettre de traverser des étapes importantes.
- Faire reconnaître le besoin d'espace tiers, de réflexion, de supervision pour réfléchir à plusieurs
- Les espaces de réflexion pour les assistants maternels peuvent exister mais il y en a très peu par rapport aux besoins
- > collègues de Lorient peuvent le faire / accueils municipaux. Lanester aussi
- Les enfants sont gardés / temps de formation / supervisions
- Soirée échanges sur Quimperlé où le cuisinier a pu faire à manger aux enfants pendant ce temps.
- Des soirées à Quimper avec assistants maternels qui ont pu se retrouver
- Des médiations libérales mais hors cadre CANAF
- Recentrer sur l'enfant
- Les outils qui existent notamment les livres pour parler, expliquer aux enfants. Même les peluches à qui l'on s'adresse plutôt qu'aux parents.

>> Faire réseau sur ce sujet. Un groupe Réaap transversal et construire un réseau territorial

Atelier 4

Parents séparés – Adolescence / Les impacts d'une séparation parentale chez l'ado.

Impact de la séparation des parents sur les adolescents. Comment les soutenir ?
 Co-animation Lucie Andres – Quimperlé communauté / Gwénaëlle Jezequel – Médiatrice familiale Udaf et maison du couple et de la famille - Médiation familiale - Médiation parent/ado - Médiation intergénérationnelle

La médiation avec les ados quand il y a séparation des parents

Que ressort-il des séances de médiation ?

1 ou 2 parent(s) vient/viennent, sollicite/nt la médiatrice et à un moment l'adolescent est associé.
 Chez les adolescents organisation de circulation qui ne convient plus. 1 adolescent ne veut plus aller chez l'un des parents > sollicitation d'un parent.

> dans ce cas la médiation se fait avec l'accord des 2 parents.

En médiation > l'espace de discussion ne sera pas un espace de décision.

2 parents informés > veulent 1 médiation pour leur ado :

- > rencontre du parent seul
- > rencontre de l'ado seul
- > la médiatrice « fait le facteur »

Sensibilité à ce que la parole de l'enfant soit portée même si le parent a l'autorité parentale.

Des parents anticipent-ils une séparation en médiation ? > Oui ça arrive.

La médiation permet de préparer l'annonce de la séparation, quel discours amener aux enfants ?

La sollicitation de médiation de parents d'ado est parfois simple et parfois cache autre chose.

À un certain âge, l'enfant ne veut plus retourner chez un parent. L'adolescent peut saisir le JAF.

PAEJ et médiation familiale peuvent se compléter. Comment l'ado peut mobiliser un adulte ?

Aborder le sujet avec l'ado du côté des pros en général

Structures jeunesse dans les communes. Lien de confiance.

Permettre à l'enfant de faire des activités de consommation, des activités positives comme il veut.

Importance des équipes mixtes (homme, femmes, âges différents)

Les professionnels ne voient pas/moins les parents sur les structures jeunesse.

En ALSH les animateurs repèrent des comportements. Les animateurs vont vers l'enfant dans les moments où c'est possible (repas...) en douceur.

À noter que les enfants préados sont « préparés » pour avoir confiance.

Créer un climat de confiance.

Entrée de certains professionnels par la musique, par la chanson. « Voiturethérapie » : la position côte à côte en voiture est souvent propice aux échanges avec l'adolescent.

Accès à des informations de la vie de l'adolescent par d'autres biais : mangas, musique... Les adolescents filtrent les infos sur ce qu'ils disent.

Parfois les bêtises de l'ado sont l'entrée pour attirer l'attention.

Ex de l'ado qui « amène » ses parents à la Maison des ados pour qu'un autre adulte leur dise que leur enfant va mal

Il y a toujours une opposition de l'adolescent d'en parler aux parents.

Cas des enfants qui vérifient auprès d'un autre adulte ce qui est grave ou pas, ce qui peut être dit ou pas...

Les professionnels ne peuvent pas faire sans les parents.

Pour le jeune « Ça va encore foutre le bordel »

Quand il y a séparation des parents > ados > c'est déstabilisant mais parfois soulageant.

Retentissement > posture de l'ado. Comportement inadapté, chute des notes. Parti pris

Fin de travail en équipe des parents.

L'ado est le porte-parole de son parent pour l'autre parent.

Un ado est égocentré

Il y a aussi les enfants espions > missionnés par les parents pour rapporter les informations sur l'autre parent.

L'ado se retrouve parfois le confident du parent.

L'ado est pris dans des choses où ça n'est pas eux.

Grande présence de la solidarité entre les ados. La séparation est à la fois une norme et un événement.

Les enfants sont parfois pris dans des préoccupations qui ne devraient pas être les leurs. Réflexions.

Différents impacts pour les ados ou pour les enfants

Chacun a sa manière de réagir. Les adolescents en parlent moins que l'enfant.

Phase de l'adolescence > rapprochement de l'adulte. Plus de difficultés à capter les ados.

Importance du lien créé de l'adulte avec l'enfant qui devient ado. (ex. de l'animateur périscolaire également présent à l'espace jeune.)

Les ados donnent beaucoup quand on leur donne les moyens d'expression.

Lien fort qui se crée avec l'ado quand on est sur des projets. Il y a de la récurrence. Il y a de l'émulsion.

L'ado lâche des informations de manière informelle.

Difficulté de l'ado quand il y a séparation des parents. Créer un lien de confiance.

Adolescence c'est déjà une forme de séparation alors qu'en est-il quand il y a séparation des parents ?

Transition / aux parents. Dans le cadre d'une séparation parfois des règles différentes d'une maison à l'autre.

Refuge des écrans pour fuir certaines situations du quotidien.

L'ado trouve des repères différents d'un parent à l'autre > c'est perturbant. Les adolescents se confient moins aujourd'hui aux parents qu'avant.

Comment être à l'écoute et rebondir pour avoir une relance positive ?

Certains jeunes se ferment vis-à-vis de l'adulte.

Il n'y a pas de confiance.

Le jeune va plutôt vers son copain.

Changement de l'approche relationnelle différente. Depuis le Covid, c'est plus marqué.

Comment est-on en couple quand on est ado et que l'on a des parents séparés ?

Si les jeunes culpabilisent de la situation > nécessité de les informer des ressources qui existent autour d'eux (MDA, PAEJ, médiation...)

Permettre d'identifier l'adulte de confiance pour l'ado.

Difficulté de recevoir la parole du jeune – Renseignement auprès des pairs. A quel moment, en tant que professionnel, met-on les parents dans la boucle ?

Vigilance > amener les ados à réfléchir et trouver des solutions mais cela peut prendre du temps selon la fragilité de l'adolescent.

Sur le côté collectif : à réfléchir car il y a beaucoup sur les interventions à titre individuel.

Infos diverses

Rappel Côte Ouest et Questions de familles

Le programme Questions de famille #4 est disponible jusque fin 2025. Pour organiser une projection du programme (6 courts métrages à propos de la famille et de l'adolescence) peuvent contacter Marine Cam à Côte Ouest : <https://www.filmcourt.fr/Questions-de-familles-166.html>

Prochains comités d'acteurs : Plouigneau en novembre et Brest en janvier.

- Maison France Service - Quimperlé
- Maison du couple et de la famille
- Parcours *Reliance*
- Numéros et contacts en cas de violences
- L'abri côtier Pays de Quimperlé
- Point accueil écoute jeunes
- Un enfant me révèle des violences

France Services vous permet d'accéder facilement aux services publics :



Accueil
information
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aides à l'utilisation
des services numériques

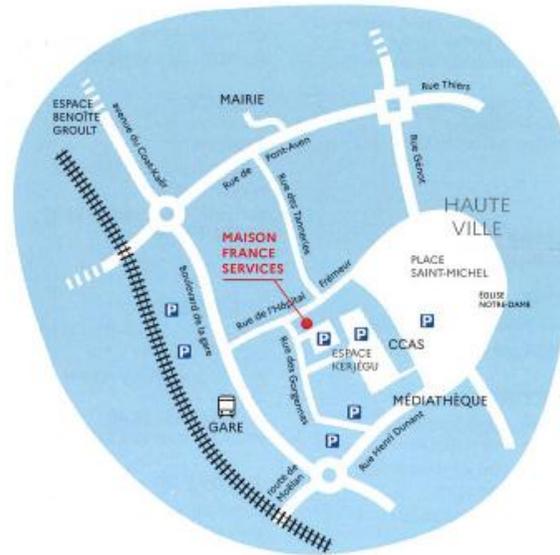
Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder aux services publics en ligne... Les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne.



Pour la plupart des démarches en ligne, il est nécessaire de disposer d'une adresse mail.

Pensez à vous munir de votre adresse mail et du mot de passe de votre messagerie.



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maison France Services

Espace Kerjégu
1 rue des Gorgennes – 29300 Quimperlé

Tél : 02 56 05 88 30
france.services@quimperle.bzh
www.quimperle.bzh

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Uniquement sur RDV les mardis après-midi



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUIMPERLÉ
ESPACE KERJÉGU

Maison France Services



Ville de Quimperlé - service communication - juin 2024



JUSTICE - ACCÈS AU DROIT

➤ SPIP

Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation

Accompagnement des personnes
sous main de justice (contrôle et
insertion)

Sur RDV - Tél : 02 90 39 60 10

➤ AADA

Aide et Assistance aux
Démarches Administratives

Sur RDV - Tél. 06 95 19 81 23

➤ ARIF

Assistance et Recherches dans
l'Intérêt des Familles

Recherche de personnes disparues
à la demande des familles.

Sur RDV le 3^e vendredi matin du
mois. Tél. 06 78 57 87 87

➤ CIDFF

Centre d'information sur les droits
des Femmes et des Familles

Accès au droit tout public, lutte
contre les violences faites aux
femmes.

Sur RDV - Tél : 02 98 44 97 47

➤ AGORA JUSTICE

Aide aux victimes, accès au droit,
tout public, majeurs et mineurs.

Sur RDV - Tél : 02 98 52 08 68

SANTÉ - HANDICAP

➤ CLIC

Centre Local d'Information et
de Coordination de Quimperlé
Communauté

Accueil, écoute, information
pour les personnes âgées, leurs
entourages familial et profes-
sionnel.

Sur RDV - Permanence
téléphonique en semaine
de 9h à 12h - Tél : 02 98 35 18 50

➤ CPAM

Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

Sur RDV sur www.ameli.fr
(compte ameli) ou par téléphone
au 36 46

➤ CONCILIEUR DE JUSTICE

Auxiliaire de justice bénévole, son
rôle est de trouver une solution
amiable à un différend.

Sur RDV - Tél : 02 56 05 88 30

➤ MAISON DES AVOCATS

Information sur les droits,
permanence gratuite d'avocats
(sous condition de ressources).

Sur RDV - Tél : 02 98 53 67 34

➤ L'ABRI CÔTIER

Aide aux victimes de violences
conjugales ou intra-familiales.

Permanence téléphonique
24h/24 au 06 34 62 20 50.

Entretien sur RDV.
Permanences les 1^{ères} et 3^{èmes}
vendredis de chaque mois
de 9h30 à 11h30.

➤ AMICALE DU NID

Accueil et accompagnement
des personnes concernées
par la prostitution ou victimes
de proxénétisme et de traite
des êtres humains aux fins
d'exploitation sexuelle.

Permanence téléphonique du
lundi au vendredi et entretien sur
RDV - Tél : 06 35 47 60 33

➤ CSAPA

➤ CJC - CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

Accueil des moins de 25 ans et
de leurs proches en questionne-
ment sur l'usage de produits ou
concernant des comportements
addictifs (tabac, alcool, autres).

Permanences et RDV
les mercredis de 14h à 17h
Tél : 02 98 96 63 18
Appels et SMS : 07 88 47 18 29

➤ KER/AIDANTS

Accompagnement, soutien et
orientation des aidants de per-
sonnes en situation de handicap.

Permanences sur RDV
Tél : 07 48 13 42 82

CONSOMMATION

➤ UFC QUE CHOISIR

L'UFC-Que Choisir est au service
des consommateurs pour les
informer, les conseiller et les
défendre.

Sur RDV - Tél. 02 98 55 30 21
Dépôt de litige sur :
quimper.ufcquechoisir.fr

SOCIAL

➤ CAF

Caisse d'Allocations Familiales
Sur RDV par téléphone : 3230

➤ CRESUS

Chambre Régionale de
Surendettement Social

Contre le surendettement et
l'exclusion bancaire.

Sur RDV - 06 16 72 34 03

➤ MSA

Mutualité Sociale Agricole

Couverture sociale de la popula-
tion agricole et des ayants droit :
exploitants, salariés, retraités,
employeurs de main-d'œuvre.

Sur RDV - 02 98 85 79 79

EMPLOI - ORIENTATION - INSERTION

➤ CIO

Centre d'Information
et d'Orientation

Entretiens de conseil et accompa-
gnement sur le projet scolaire ou
professionnel (scolaires, étudiants,
adultes).

Sur RDV - Tél : 02 97 21 02 95

➤ CEP

Mon conseil en évolution
professionnelle

Service public d'accompagne-
ment gratuit et personnalisé
dédié aux salariés du privé et aux
travailleurs indépendants.

Sur RDV - Tél : 0800 940 033

➤ FAMILLES RURALES

Information et défense des
consommateurs.

Sur RDV - Tél : 02 98 33 30 70

➤ CLCV

Consommation, Logement et
Cadre de Vie

Information et défense des
consommateurs.

Sur RDV - Tél. 02 98 95 34 41
ou 06 04 45 86 54

➤ CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite et
Santé au Travail

Aide et accompagnement des
assurés fragilisés.

Sur RDV - Tél : 36 46
en disant « Service Social »

➤ UDAF 29

Union Départementale des Asso-
ciations Familiales du Finistère

Informations et soutien
aux tuteurs familiaux.

Sur RDV - Tél : 02 98 10 32 95

ÉDUCATION - JEUNESSE

VILLE DE QUIMPERLÉ

➤ SERVICES SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Inscriptions scolaires dans les
écoles publiques quimperloises,
rencontres avec les familles,
questions scolaires diverses...

Tél : 02 98 96 67 00

VILLE DE QUIMPERLÉ

➤ SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Réservations et paiements,
PAI, renseignements liés à la
restauration...

Tél : 02 98 96 37 53

VILLE DE QUIMPERLÉ

➤ SERVICE JEUNESSE

Espace Jeunes, manifestations
jeunesse, projets jeunes...

Tél : 02 22 17 10 79

PEP 29

➤ POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNE

Écoute, accueil et orientation des
jeunes de 12 à 25 ans et de leurs
parents.

Sur RDV - Tél : 02 98 96 67 61

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

➤ SERVICE INFORMATION JEUNESSE ET SERVICE PRÉVENTION

Accompagne les jeunes du terri-
toire de 13 à 30 ans vers
la vie active.

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Sur RDV
Tél : 02 98 96 36 86



**La Maison du Couple
et de la Famille,**
vous accueille pour des entretiens :

- ▶ familiaux
- ▶ de conseil conjugal
- ▶ de médiation familiale
- ▶ des groupes de transmission intergénérationnelle

Notre équipe d'intervenants qualifiée, est formée en permanence.

Une participation financière proportionnelle aux revenus est demandée.

Le nombre et la fréquence des entretiens sont adaptés à chaque situation.

L'association est membre de la FENAMEF et de l'APMF

* L'association est membre du réseau départemental d'adoption



Maison du Couple et de la Famille

61 rue Pen Ar Ménez
29200 BREST

Tél. : 02 98 47 26 26
Courriel : contact@mcf29.fr
Site : www.mcf29.fr

Permanences téléphoniques :
lundi : 9h30 / 12h30
mardi : 9h30 / 12h30 - 13h30 / 17h30
mercredi : 9h30 / 12h30
jeudi : 13h30 / 17h30
vendredi : 14h / 17h

Entretiens sur rendez-vous.
Entretiens possibles par skype en médiation.
Possibilité d'entretiens à Argol,
Châteaulin et Lesneven



**Maison
du Couple
et de la Famille**



Médiation Familiale...



...Intergénérationnelle



Conseil Conjugal



Entretiens Familiaux



Une Affaire de Famille

Association loi 1901



La Médiation Familiale...

■ **Des séances de Médiation Familiale confidentielles pour :**

- **Accompagner** la séparation du couple, en permettant aux parents de construire des accords favorisant l'intérêt des enfants.
- **Rechercher ensemble** des solutions concrètes, équitables et adaptées à chaque situation.
- **Faciliter la communication** de parents déjà séparés et rencontrant des difficultés.

Thèmes abordés : exercice de l'autorité parentale, résidence des enfants, contributions financières à l'éducation des enfants, partage des biens...
Ces accords peuvent être homologués par le Juge aux Affaires Familiales.



Le Conseil Conjugal

■ **Une aide proposée aux couples, aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie conjugale avec ou sans intention de rupture.**

Dans un **cadre confidentiel**, les membres du couple exposent leurs difficultés et, progressivement, expriment leurs désirs et leurs souhaits.

L'intervention du Conseiller conjugal permet à chacun des conjoints d'énoncer son vécu, **d'entendre la perception** qu'en a l'autre. Le couple peut ainsi, peu à peu, mieux comprendre ce qui fait problème dans leur relation et provoque insatisfaction et souffrance.



Les Entretiens Familiaux

■ **Un accompagnement apporté aux familles qui traversent des crises, des conflits.**

Toute famille peut rencontrer des changements tout au long de la vie et / ou des difficultés (naissance, recomposition familiale, décès, maladie, chômage, déménagement...) qui affectent un ou plusieurs de ses membres.

Les **Entretiens Familiaux** sont indiqués lorsque ces difficultés génèrent des symptômes chez un ou plusieurs membres de la famille, affectant les relations, le fonctionnement, la communication à l'intérieur du **système familial**.

Ces entretiens sont basés sur le partage de ce qui se vit pour chacun, sur la **compréhension** des blocages et sur la construction d'une vision différente de ce qui fait problème, à partir des ressources personnelles de la famille.



... Intergénérationnelle

■ **Des séances de Médiation Intergénérationnelle pour :**

- **Restaurer des liens** entre grands-parents et petits-enfants
- Résoudre des **conflits dans les fratries**.
- Renouer un **lien rompu** en raison de conflits importants entre un jeune adulte et ses parents.

Des entretiens d'information gratuits.

*Des permanences d'information :
les 1er et 3ème lundis de chaque mois de 10h à 11h30.*

*Des permanences au tribunal :
le 1er jeudi du mois de 13h30 à 16h30.*

*Le Médiateur : un tiers impartial, **Diplômé d'Etat**, intervenant dans un esprit de coparentalité. Une démarche qui peut être proposée par le juge aux Affaires Familiales.*



Une Affaire de Famille

■ **Un programme de prévention de la transmission générationnelle des difficultés de fonctionnement familial, sous forme de sessions de 8 séances.**

Ce groupe concerne :

- les adultes ayant vécu dans une famille à difficultés de fonctionnement (alcoolisme, toxicomanie, violence, dépression, etc.) et dont la vie en est impactée.
- les conjoints de personnes qui présentent des difficultés de fonctionnement, entraînant une relation insatisfaisante pour les deux.
- les personnes présentant ou ayant présenté ces difficultés de fonctionnement.
- ceux qui craignent de transmettre ces difficultés de fonctionnement à leurs enfants.





Parcours Reliance

■ **Le parcours Reliance est un programme pour les enfants de 4 à 12 ans rencontrant des difficultés suite à la séparation de leurs parents et / ou le décès d'un proche.**

Ces difficultés peuvent apparaître sous forme de **signes préoccupant la famille, voire les enseignants**. Cela peut se traduire par une baisse des résultats scolaires, un repli sur soi, de l'agressivité, ... Ce programme de prévention permet **d'accompagner ce changement familial**.

- **7 rendez-vous** composent ce programme de travail de soutien, avec :
 - **1 rendez-vous individuel** préalable avec le ou les parents permettant d'évaluer la situation et le **degré de souffrance de l'enfant**.
 - **5 séances** d'une heure à une heure et demi, à raison d'une par semaine avec le groupe d'enfants.

Les groupes sont composés de **5 enfants maximum** de même tranche d'âge ayant vécu la séparation de leurs parents, et de 2 animateurs spécialement formés aux méthodes As'trame.

Chaque séance est construite autour d'un thème (mon histoire, mes émotions, ...) abordé avec des supports d'activités ludiques.

- **1 rendez-vous individuel de bilan** quelques semaines plus tard, pour le ou les parents, avec ou sans l'enfant suivant le cas et les souhaits.

L'association **ASTRAME France** qui a construit ces parcours pour enfants fait état dans des statistiques menées sur deux années que **90% des signes gênants ont régressés**.

Tarif des séances en fonction des revenus des parents.



Maison du Couple et de la Famille
61 rue Pen Ar Ménez
29200 BREST
Tél. : 02 98 47 28 26
Courriel : contact@mcf29.fr
Site : www.mcf29.fr

Après la rupture
As'trame France

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

Le portail de signalement
des violences sexuelles et sexistes

Recevez-vous sur
signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Mise à jour octobre 2020

Association européenne contre
les violences faites aux femmes
au Travail
01 45 84 24 24
contact@avft.org

Collectif Féministe Contre le Viol
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT / ANONYME /
LUN-VEN 10H - 19H

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir,
Ecoute Violences Femmes Handicapées
01 40 47 06 06
ecoute@fdfa.fr

URGENCE
114 Numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler
accessible par SMS ou fax

**Ces violences
sont toutes punies par la loi**

OUTRAGE SEXISTE (sifflements, propos sexistes,
questions et commentaires intrusifs sur le physique ou la
tenue vestimentaire) INSULTES, MENACES, EXHIBITION,
VOYEURISME, PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES,
COUPS, AGRESSIONS SEXUELLES, VIOLS, commis au
domicile, au travail, dans l'espace public

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

- Il est important :
- d'alerter
 - de dénoncer
 - d'entreprendre des démarches auprès :
 - de l'un.e professionnel.le de santé
 - de la police ou de la gendarmerie
 - d'associations spécialisées
 - de travailleur.euse.s sociaux.ales
 - de représentant.e.s syndicaux.ales
 - de l'inspection du travail



des suites judiciaires sont possibles

**VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**

**Osez en parler !
DANS LE FINISTÈRE**

**Appelez le CIDFF
02 98 44 97 47**

Plus d'informations sur
www.stop-violences-femmes.gouv.fr



Contacts de proximité dans LE FINISTÈRE

- Hébergement d'urgence 7 j/7 - 24 h/24 **115**
- Police – Gendarmerie **17** ou **112**
- Numéro d'Aide aux victimes **116 006**
- CIDFF 29 contact@cidff29.fr **02 98 44 97 47**
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
De nombreux lieux de permanences en Finistère, Accueil de jour
Simone Veil à Quimper Permanences à Châteaulin et Carhaix
06 48 53 59 48
- Conseil départemental (standard) **02 98 76 20 20**
Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)
et permanences d'accueil et d'accès aux droits.
Pour trouver le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) le
plus proche : www.finistere.fr
- Inspection du travail (standard) **02 98 55 63 02**
- Amicale du Nid **06 35 47 60 33**
Accompagnement des personnes en situation de prostitution
bretagne@adn-asso.org

BREST ET NORD FINISTÈRE

- CIDFF 29 **02 98 44 97 47**
contact@cidff29.fr
- L CAUSE Maison pour Toutes **02 98 46 77 31**
espace.lcause@gmail.com
- Planning Familial **07 68 57 20 91**
planning.brest@gmail.com
- Service Emergence DON BOSCO **02 98 33 83 83**
Aide aux Victimes
- Commissariat **02 21 09 53 42**
Psychologue aide aux victimes
- Tribunal Judiciaire **02 98 33 78 00**
- Hébergement spécialisé **02 98 49 32 11**
www.siao29.fr
- CHRU Cavale Blanche :
- urgences **02 98 34 74 55**
- CHRU UAV **02 98 34 74 65**
Unité d'Accueil des personnes Victimes de Violences. www.chu-brest.fr

QUIMPER ET CORNOUAILLE

- CIDFF 29 **02 98 44 97 47**
contact@cidff29.fr
- Agora justice - Aide aux victimes **02 98 52 08 68**
- Planning familial Douarnenez **07 62 08 75 08**
planningfamilial.douarnenez@gmail.com
- Planning familial Concarneau **07 70 05 34 43**
planningfamilial.concarneau@gmail.com
- L'Abri Côtier Concarneau **06 43 42 22 19**
Urgences femmes urgencesfemmes@gmail.com
- AAVVF **06 64 09 57 93**
association d'accompagnement aux victimes de violences intra-familiales
- Tribunal Judiciaire **02 98 82 88 00**
- Hébergement spécialisé **02 98 90 54 51**
www.siao29.fr
- Urgences médicales
Quimper **02 98 52 62 35**
Concarneau **02 98 52 68 15**
Douarnenez **02 98 75 15 15**
Pont l'Abbé **02 98 82 40 40**

CARHAIX

- Permanences CIDFF 29 et Service Emergence de
DON BOSCO - Aide aux Victimes **02 98 99 09 39**
- Se renseigner à la MSAP **02 98 99 20 20**
- Urgences Médicales **02 98 99 20 20**

MORLAIX

- CIDFF 29 **02 98 44 97 47**
- Permanences du Service Emergence de
DON BOSCO - Aide aux Victimes **02 98 33 83 83**
- Planning Familial Morlaix **06 41 27 57 40**
planningfamilial.mx@gmail.com
- Hébergement spécialisé **02 98 88 56 38**
Foyer du Jarlot www.siao29.fr
- Urgences Médicales **02 98 62 61 60**

QUIMPERLÉ

- L'Abri-Côtier du pays de Quimperlé **06 34 62 20 50**
abricotierquimperle@gmail.com
- Permanences CIDFF 29 **02 98 44 97 47**
- Urgences médicales **02 98 96 60 00**



L'Abri-côtier est une association constituée de bénévoles dont l'action, en lien avec les services publics et sociaux, consiste à:

- vous écouter, vous orienter,
- vous aider à trouver un logement d'urgence pour vous et vos enfants,
- vous accompagner dans vos démarches.

Reconnue d'intérêt général.
Affiliée à la
Fédération Nationale
Solidarité Femmes.
Répertoriée au 3919.

**Gratuitement
et en toute
confidentialité**

Ne pas jeter sur la voie publique

Graphisme: abricotierquimperle@gmail.com - impression: imprim'Graphik

NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS

- 3919** - Appel national
Violences femmes
- 15** - SAMU
- 17** - Police
- 18** - Pompiers
- 112** - Centrale d'urgence
- 114** - SMS (pour malentendants)
- 115** - Hébergement d'urgence

CONTACTS UTILES

- CDAS:** 02 98 50 11 50
(Centre départemental d'action sociale)
- CCAS** (Centre communal d'action sociale) S'adresser
à la mairie.
- GENDARMERIE:**
- Quimperlé/Arzano: 02 98 96 00 58
 - Rosporden/Scaër/Bannalec: 02 98 59 20 20
 - Pont-Aven/Moëlan-sur-Mer: 02 98 06 07 28
- AGORA JUSTICE:** 02 98 52 08 68
- CIDFF:** 02 98 44 97 47
- ABRI-CÔTIER** Concarneau: 06 43 42 22 19
- ABRI-CÔTIER** Quimper: 07 72 10 18 52



**Aide et soutien aux
PERSONNES VICTIMES
DE VIOLENCES CONJUGALES
physiques ou morales**

Contact 7j/7 - 24h/24

06 34 62 20 50

abricotierquimperle@gmail.com
acvcquimperle.fr

COMPRENDRE LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Tension

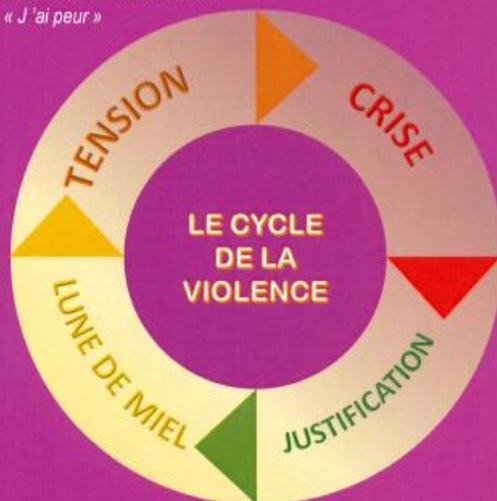
Silence, bouderie, gestes brusques, intimidations, regards noirs, irritabilité, mauvaise humeur.

« Il va se passer quelque chose »
« Je marche sur des œufs »
« Je me sens mal à l'aise »
« J'ai peur »

Crise

Violence verbale, sexuelle, physique, psychologique.

« Je ressens de l'humiliation »
« Je suis en colère »
« Je suis triste »
« J'ai honte »



Lune de miel

Fait des promesses, souhaite oublier, est aux petits soins, fait tout pour se faire pardonner.

« Je lui donne une chance »
« Je dois l'aider à changer »
« Ses promesses me touchent »

Justification

Rejette la faute sur l'autre, minimise ou nie ce qui s'est passé, trouve des justifications extérieures.

« Je rationalise, je comprends ses excuses »
« Je me sens responsable, ma colère disparaît »
« Je me focalise sur mes émotions »
« Je doute de mes perceptions »

VOUS N'ÊTES PAS UN CAS ISOLÉ !

Ce que vous vivez, beaucoup le vivent, l'ont vécu, ont réussi à s'en sortir et à se reconstruire

OSEZ EN PARLER :

- à vos proches,
- à votre médecin,
- aux services sociaux,
- aux associations,
- aux urgences de l'hôpital,
- aux gendarmes,

qui vous écouteront, vous aideront, vous soutiendront dans vos démarches.

VOUS POUVEZ DÉCIDER DE QUITTER LE DOMICILE CONJUGAL

Prenez ou mettez en sécurité vos papiers d'identité, carnet de chèques, carte vitale, livret de famille, numéro d'allocations familiales, avis d'imposition, carnets de santé des enfants, carte de séjour ...

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS RÉFUGIER :

Chez des amis,
dans votre famille,
à l'hôtel,
dans un foyer ... ,

en emmenant vos enfants mineurs co-victimes

NE RESTEZ PAS SEUL(E)



AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Contact 7j/7 - 24h/24
06 34 62 20 50
 abricotierquimperle@gmail.com

Espace Kerjégu
 19 place Saint Michel
 29300 Quimperlé

CONFIDENTIALITÉ GARANTIE

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Rendez-vous à la demande
SUR LES 16 COMMUNES DU TERRITOIRE



Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh

06 11 80 14 54
 paej.cornouaille@lespepbretagne.org

11-25 ans anonyme confidentiel gratuit




La Maison Des Adolescents de Cornouaille

Accueil
 Ecoute
 Soutien
 Echange



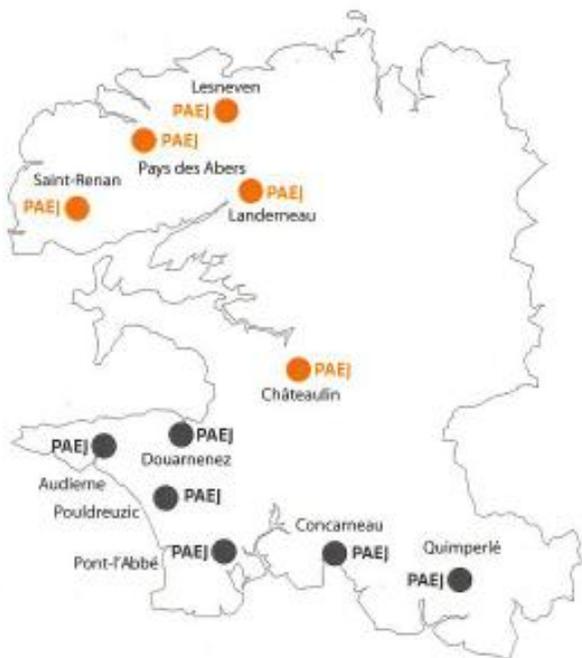
MDA
 Maison Des Adolescents
 de Cornouaille

Anonyme
 Gratuit
 Confidentiel

Pour les jeunes de 12 à 25 ans

02.98.10.20.35 - 06.22.32.07.76

Accueil de proximité sur rendez-vous



PAEJ DU PAYS DE BREST

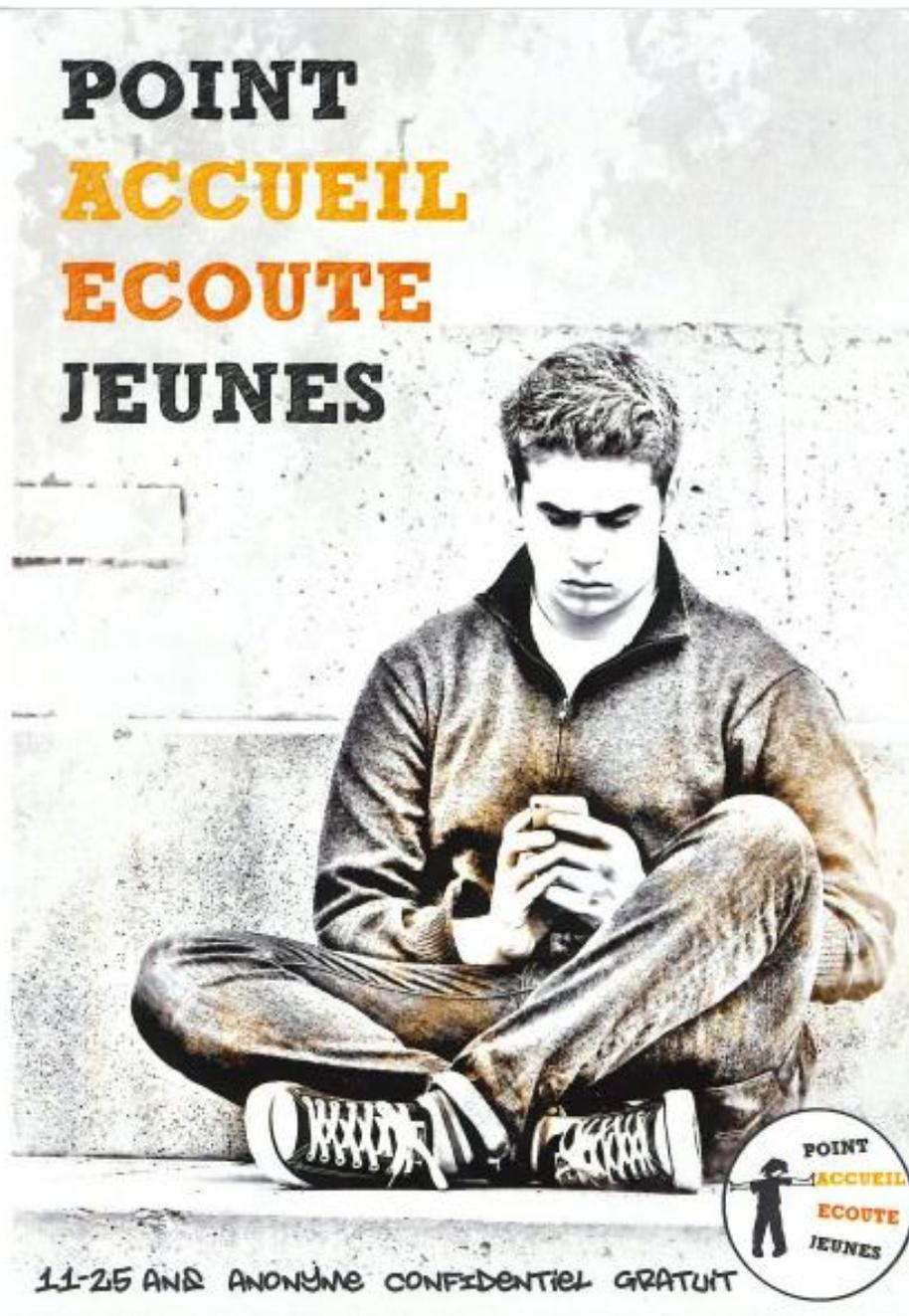
Châteaulin - Landerneau - Lesneven - Saint Renan - Pays des Abers

☎ 06 72 83 35 70 ✉ paej.brest@lespepbretagne.org

PAEJ DU PAYS DE CORNOUAILLE

Audierne - Concarneau - Douarnenez - Pont-l'Abbé - Pouldreuzic - Quimperlé

☎ 06 71 34 90 61 ✉ paej.cornouaille@lespepbretagne.org



POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Pour qui?

- Les 11-25 ans à la recherche d'un échange, d'une information ou confrontés à des difficultés de tous ordres (mal-être, tension familiale, difficultés scolaires, violences, relations amoureuses, harcèlement, isolement, idées noires...).
- Les familles.
- Les acteurs de terrain qui interviennent auprès des jeunes.

Pour les jeunes : seuls ou accompagnés d'un ami, d'un proche ou d'un professionnel, le PAEJ permet d'exprimer leurs préoccupations ou difficultés et de commencer à mieux les percevoir, chercher et trouver des solutions.

Pour les familles : les proches d'un jeune peuvent être accueillis. Le PAEJ permet d'aborder et d'apporter un éclairage sur les problématiques de l'adolescence, de soutenir les parents dans leur fonction parentale et peut favoriser les rapports parent-enfant.

Coordinateur des PAEJ

David MORASSI

☎ 06 42 81 10 40 ✉ d.morassi@lespepbretagne.org

6, rue Georges Perros - 29000 Quimper

Une fonction préventive

Des professionnels (psychologues, éducateurs spécialisés,...) vous accueillent dans un espace confidentiel, anonyme et gratuit, sans formalité administrative.

Le PAEJ est un dispositif de proximité organisé autour d'une mission de prévention, d'accueil, de sensibilisation et d'orientation. Son action est centrée sur l'écoute de la parole des personnes accueillies. Il ne se situe ni dans le cadre du soin ni dans celui d'un accompagnement prolongé.

Le PAEJ du pays de Brest et de Cornouaille

Le PAEJ fonctionne en complémentarité avec les acteurs de la prévention de la jeunesse pour écouter, aider, accompagner tous les jeunes de 11 à 25 ans.

Ce dispositif s'inscrit dans les politiques départementales et régionales en faveur de la jeunesse.

Il travaille en réseau avec les acteurs locaux pour répondre aux interrogations, aux difficultés des jeunes.



Signaler = protéger un enfant

Comment faire mon signalement

Certains éléments doivent impérativement apparaître dans le signalement :

- Mes coordonnées complètes
- Nom, prénom, date de naissance du mineur.e
- Noms et adresse(s) des parents, téléphones le cas échéant
- Adresse de résidence habituelle du mineur.e
- Existence ou non d'une fratrie.

Doivent également figurer :

- Les propos du mineur.e rapportés avec ses propres mots entre « »
- Les questions que vous avez posées, fidèlement retranscrites.

Il convient d'informer les parents de l'envoi d'un signalement « sauf si c'est contraire à l'intérêt de l'enfant ».

Gardez en tête que signaler, ce n'est pas dénoncer mais protéger un enfant et le sauver de la situation de violences qu'il vit.

Ne restez pas seule

Où envoyer mon signalement ?

Au Tribunal judiciaire :

Brest :
32 rue de Denver
29200 Brest
Tel : 02 98 33 78 00

Quimper :
48 A Quai de l'Odet
29000 Quimper
Tel : 02 98 82 88 00

Et si j'ai besoin de conseils ?

- Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger : 119
- CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Finistère) : 02 98 76 63 36
- UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger) :
Brest : 02 30 33 84 15
Quimper : 02 98 52 68 99
- M2PF (Maison de la Prévention et Protection des Familles, Gendarmerie) : 02 98 30 40 96

**En cas d'urgence :
Police / Gendarmerie : 17**

Un ENFANT me révèle des VIOLENCES



Que faire ? Comment le protéger ?



La protection de l'enfance est l'affaire de toute professionnelle et de toute citoyenne

En France, environ 1 enfant sur 10 est victime de violences.

La maltraitance englobe :

- les violences physiques,
- les violences sexuelles,
- les violences psychologiques,
- les violences intra familiales,
- les négligences,
- les violences verbales.

En tant que professionnel-le au contact des enfants, il y a une probabilité importante qu'un enfant me fasse des révélations s'il est en confiance. Il peut me parler d'une situation de violences qu'il vit ou a vécu, en tant que victime ou témoin.

Ce guide a pour but de vous apporter des conseils pour adopter la meilleure attitude dans cette situation afin d'aider et de protéger cet enfant.

A faire / A dire

- Croire l'enfant, l'écouter sans juger ni prendre parti
- Le valoriser : *Tu as bien fait de me le dire*
- Noter ses déclarations avec les propres mots de l'enfant
- Lui expliquer qu'on va l'aider et le protéger en prévenant les personnes qui s'occupent de ça
- Uniquement si besoin, poser des questions OUVERTES : *Parle moi de...*
- Signaler (cf. page 5).

A ne pas faire

A ne pas dire

- Chercher à connaître des détails : *Qui ? Quand ? Comment ? Combien de fois ?*
- Mettre en doute sa parole : *Tu es sûr-e ?*
- Induire des réponses : *C'est XX qui t'a fait ça, hein ?*
- Suggérer ou accuser : *Tu avais fait une bêtise ?*
- Poser des questions fermées
- Rester seul-e
- Faire répéter plusieurs fois à plusieurs professionnel-les car il y a un risque de pollution de la mémoire et parce que redire, c'est revivre.

Que dit la loi ?

Nul n'est tenu d'apporter la preuve des faits qu'il signale.

L'Article 226-14 du code de procédure pénale impose et autorise la révélation du secret professionnel quand on signale :

- Une situation relative aux mineur-es en danger
- Une situation de privation ou de sévices infligés à un-e mineur-e
- Le signalement aux autorités compétentes effectué dans les conditions prévues au présent article ne peut engager la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire de son auteur-ice, sauf s'il est établi qu'elle n'a pas agi de bonne foi.



Comité d'acteurs 26/09/24

Présents

Lucie	ANDRES	Quimperlé communauté - Info jeunesse	Ivanne	JONCOUR	Graines de familles Education nationale - SSFE
Cécile	ARNOUD	Mamm Babig	Laëtitia	KASZUBA	CC Pays Fouesnantais
Florine	BILLON	Askoria RPE Quimperlé Communauté Multi accueil Les Tournesols	Stéphanie	LASHKAR	MJC CS de Douarnenez
Coline	BONIS	PLPR Brest	Emmanuelle	LE BOT	Askoria Mairie de Moëlan sur Mer
Valérie	BRESSET	CC Pays de Landivisiau	Nolwenn	LE BOURLOUT-JEAN	Askoria - Lorient
Edith	CABIOCH	Askoria Association Ty Pouce - Quimperlé	Mathilde	LE CLÉZIO	MJC La Marelle - Scaër
Estelle	CANN	CC du Pays de Landivisiau	Annie Claude	LE CORRE	QBO
Mathilde	CARRIE CONTET	Askoria	Claire	LE CUNFF	Quimperlé communauté RPE Inguigniel
Elsa	CERESE	Association Ty Pouce - Quimperlé	Michèle	LE GALL	Ville de Quimperlé - Éducation Animation
Aude	CHENIER	CC du Pays de Landivisiau	Aurélié	LE GOASDUFF	CLCL
Marie	CHIRON	Askoria	Maguylène	LE GOC	Askoria Centre social de Kerangoff
Maryline	COLLIN	Ulamir Aulne	Jessica	LE LIVEC	Service Animation - Bannalec
Christophe	COUPAT	Sessad APF Quimper ALSH de Kermec - Tréméven	Christelle	LE PEUTREC	ALSH de Kermec - Tréméven
Léa	COSTALES	RPE Quimperlé Communauté Les RDV des Monts d'Arrée	Juliette	LEGAL	CS Pen Ar Créac'h
Céline	DAFNIET	Askoria	Serenza	LORIC	MJC LA Marelle - Scaër
Marine	DANTEC	Askoria	Lise	MACÉ	Ville de Concarneau - DRE
Elina	DELHOMMEAU	ALSH - Scaër	Annaïk	MERDY	Pôle enfance - Quimper
Sybillé	DONIAS	Maison des adolescents Association Polysonnance – CS /Poly'Skol	Lisa	MEUR	MCF Brest
Delphine	DOS PASSOS	Askoria	Isabelle	MILLIOT	Ville de Quimperlé - Scolaire
Christian	DUBREIL	ALSH de Bannalec Maison France Service - Quimperlé	Manon	MORDERET	CDAS Quimperlé
Emma	EHANNO	Askoria	Morgane	MORIN	Ribinad
Cécilia	FICHE	ALSH de Bannalec	Valérie	MOULIN	ALSH de Kermec - Tréméven
Delphine	FONTAINE	Maison France Service - Quimperlé	Martine	N'GUYEN VAN DAT	Hamac et Trampoline - Pont l'Abbé
Sophie	FRAVALO	Askoria	Virginie	NICOLAS	CCHPB
Eva	GARNIER	Relais Petite Enfance Quimper Communauté	Laëtitia	OILLIC	Askoria
Eurielle	GARO	Ty Pouce	Solène	ORTIZ GARCIA	CCHPB
Déborah	GNAMBA	ALSH de Bannalec	Bernie	PASCOU	ALSH de Bannalec
Valérie	GOUIFFES	RPE QBO	Annie-Laure	PETIT	ALSH de Bannalec
Christine	GOURMELEN	Maison des parents - ADSEA 29	Vanessa	PICARD	ALSH de Bannalec
Cécile	GUEGEN	ALSH de Bannalec	Marine	RANNOU	Caf du Finistère
Stéphanie	GUILLEMET	Mairie Gouesnarc'h	Marion	RAOUL	Askoria
Tristan	GUYOMARC'H	CAF 29	Mélinna	RIOUX	CCHPB
Daniel	GUYON	Multi accueil Point Virgule	Apolline	ROBIN	ALSH de Bannalec
Linda	HELIES	Pep 29	Corinne	ROUDAUT	Askoria
Julie	HENRIO	La Croix Rouge Française	Jane	SALIOU	Quimper Bretagne Occidentale
Marie	ILY		Anne	SCHMIDT	L'Agora Guilers
Yann	JANNEZ		Gaëlle	SEITE	Askoria
Laurence	JESTIN		Lenita	SEMELIN	Quimperlé communauté
			Barbara	STEMPF	RPE Haute Cornouaille
			Sandrine	TASSET	

Virginie	TESSIER	Centre social Ti an Oll	Laëtitia	TOSTENE	CAF - SISA
Pierre	THEVENOUX	CDAS - Quimperlé	Isabelle	UGUEN	Udaf 29
Manon	THOMAS	Askoria	Samira	WAHBI	ALSH - Scaër

Excusés

Gaëlle	BRUNOU	Écoles Bossier et Coat Pin - Riec/Belon
Justine	CONVAIN	Ty Pouce
Anna	FILY	CAF 29
Vanessa	LE COZ	Multiaccueil Les Tournesols
Céline	PHILIPPE	Association La soupape
Nolwenn	ROUE	Pays des Abers